

# Caractéristiques des différentes prises en charge RASED :

## Suivi E :

Le suivi E consiste en de la remédiation pédagogique. Son action est fondée sur l'analyse des difficultés scolaires de l'élève pour qui l'aide apportée en classe (différenciation pédagogique, APC, tutorat, supports différenciés) n'a pas eu les effets escomptés.

**Les objectifs** sont de mener l'élève à améliorer ses capacités, dépasser ses difficultés :

- faire émerger ou relancer le désir d'apprendre.
- comprendre ce qu'il fait et ce que fait le maître.
- renforcer la confiance chez l'enfant.
- construire des représentations mentales.
- maîtriser des outils et méthodes de travail.
- maîtriser des stratégies, construire des procédures.
- prendre conscience de ses connaissances, de ses compétences, des procédures efficaces pour réussir et mesurer ses progrès.
- stabiliser les acquisitions et les transférer en classe de manière autonome.

**Le travail du maître E n'est pas du renforcement pédagogique mais de la remédiation ; il ne s'agit ni de soutien, ni de rattrapage, ni de renforcement** : c'est une aide à l'apprentissage : pourquoi j'apprends, comment j'apprends.

Les activités proposées ne sont donc pas centrées que sur les contenus mais sont plutôt des supports variés de médiation pour atteindre les objectifs fixés.

Le travail est mené en lien avec l'élève, le groupe d'élèves, l'enseignant, l'équipe du RASED , les partenaires et la famille.

## Suivi G :

Le **suivi G** est recommandé dans les cas d'instabilité, d'inhibition, de communication difficile, de refus partiel ou total des situations scolaires, de difficultés relationnelles ou attentionnelles, de difficultés dans la pratique de la langue orale ou écrite...

Il s'agit de **remédiation relationnelle**. C'est à dire que lorsque l'élève n'est pas apprenant alors qu'il en a les capacités intellectuelles, il va s'agir de surmonter les difficultés personnelles qui surviennent **en relation** à des situations scolaires et de faire en sorte que l'école fasse sens pour lui afin qu'il puisse entrer dans les apprentissages ou se montrer à nouveau disponible pour ceux-ci.

Des processus de création, de découverte, d'échange et d'expression sont les voies alternatives d'aide proposées par le maître G.

Quand ce temps de rééducation, qui doit rester provisoire, a permis à l'élève de retrouver l'estime de soi, le désir d'apprendre et l'efficacité dans les apprentissages, le suivi G s'arrête.

Le travail du maître G est également mené en lien avec l'élève, l'enseignant, l'équipe du RASED, les partenaires extérieurs à l'école et surtout la famille.

## **Psychologue scolaire :**

### **Pour qui ?**

- Pour les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires qui demandent un éclairage spécifique pour en comprendre l'origine et pouvoir imaginer des pistes de travail dans la classe ou à l'extérieur.
- Pour les élèves qui rencontrent des difficultés personnelles, ou des difficultés de comportement, qu'elles soient ponctuelles ou persistantes et qui nécessitent la mise en place d'un lieu de parole ou d'un suivi qui reste généralement court. Lorsque les difficultés nécessitent une prise en charge plus globale ou plus longue, une orientation vers des professionnels extérieurs est souvent proposée.
- des interventions en classe entière sont parfois également proposées dans un objectif de prévention et de travail sur le climat scolaire (ateliers philosophie...).

### **Qui peut faire appel au psychologue ?**

Les enseignants peuvent faire appel au psychologue pour faire part de leurs inquiétudes concernant un enfant, ou pour avoir des conseils suite à une observation au sein de la classe. La psychologue peut aussi permettre de faire le lien, d'être un médiateur, avec les structures d'aide aux enfants (C.M.P., C.A.M.S.P., professionnels libéraux, etc.).

La prise en charge d'un enfant en individuel se fait obligatoirement avec l'accord des parents, lequel est recueilli par la psychologue elle-même lors du premier entretien qu'elle a avec les parents. Celui-ci permet à la psychologue de recueillir le point de vue des parents sur la situation et de leur expliquer en quoi consiste un bilan psychologique.

Les parents, mais aussi les enfants, peuvent aussi solliciter directement la psychologue (si la demande vient de l'enfant, il faudra toujours l'accord des parents pour qu'il soit reçu en entretien individuel).

### **Quelle est la démarche à suivre ?**

Lorsqu'un enseignant pense que l'intervention de la psychologue de l'Éducation nationale pourrait être nécessaire ou bénéfique à un enfant, il en fait part à l'équipe du RASED. Si celle-ci considère qu'une intervention de la psychologue est adaptée, alors l'enseignant conseille aux parents de contacter la psychologue scolaire pour une première rencontre. Le but est de comprendre comment apprend l'enfant, ce qui lui pose problème, mais aussi ce qu'il réussit bien, pour lui proposer des aménagements éventuels ou d'autres formes d'aide. Venir à un premier rendez-vous n'engage en rien les parents, ils restent libres de refuser ensuite la proposition de bilan.

### **Modalités et durées des prises en charge :**

Un bilan psychologique peut être proposé pour apporter un éclairage supplémentaire sur les difficultés et les capacités de l'enfant. Il peut participer à une démarche diagnostique qui pourra être menée en collaboration avec des professionnels extérieurs (médecin, orthophoniste...). Il nécessite de 3 à 5 rencontres avec un enfant. Le bilan compte aussi un entretien préalable avec les parents et un entretien de compte-rendu du bilan. La durée des séances nécessaires à un bilan varie en fonction de la fatigabilité de l'enfant, de son âge (entre 45 minutes et 1h30).

Les suivis psychologiques consistent en des séances de 30 à 45 minutes en fonction de l'âge de l'enfant. Ces séances peuvent avoir lieu tous les quinze jours ou être plus ponctuelles.

### **Quel retour après un bilan ou un suivi ?**

La psychologue de l'Éducation nationale rencontre l'enseignant concerné après avoir fait le compte-rendu à la famille. Elle est tenue au secret professionnel (Code de Déontologie des psychologues). Elle transmet seulement les informations utiles aux enseignants pour leur pratique quotidienne de la classe avec l'élève concerné, afin qu'ils puissent mieux comprendre ses difficultés et mettre en place des aménagements si besoin. Mais les informations familiales ou plus personnelles ne sont pas communiquées, sauf si les parents le souhaitent.